

## Réunion du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

### ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 4 mars 2019

- 1 - Opération « P'tits boulots » Avenant à la convention**
- 2 - Résultat consultation PATA**
- 3 - Vote des taux 2019**
- 4 - Modernisation de voirie : contrat de maîtrise d'oeuvre**
- 5 - Budgets primitifs 2019 des budgets Commune et assainissement**

QUESTIONS DIVERSES :

**PRESENTS** : M. BERTON – Mme LUCAS – Mr HAUTBOIS - Mme MORICEAU – M. TACHE - M. TRIHAN – M.HAMON –M.GOULET – Mr ROUL -- Mme LEMOINE – Mme RUELLEUX – Mr LEGER

**ABSENTS** : Mme FREZOULS a donné procuration à M. BERTON

Mme TRIHAN a donné procuration à M. Jean TRIHAN

Mme SEGAUD a donné procuration à Monsieur HAUTBOIS

Madame Catherine LUCAS a été élue secrétaire

**Les délibérations du 4 mars 2019 sont approuvées à l'unanimité**

N° 2019-015

**OBJET : Opérations « P'tits boulots » 2019 –Avenant à la convention de remboursement**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 12  
votants 12 + 3 pouvoirs  
pour 15

Le service jeunesse de la Communauté de Communes renouvelle le dispositif « P'tits boulots » dédié aux jeunes du territoire âgés de seize à dix-huit ans et souhaitant s'investir au sein de leur commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé, le 12 juin 2017, avec la Communauté de Communes une convention précisant les missions de chacune des parties. Celle-ci est reconduite tacitement pour une année supplémentaire, sans toutefois dépassé trois renouvellements, soit jusqu'en 2020.

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une **vacation**, à hauteur du Smic horaire **pour une mission globale de 17 heures. Pour 2019, les cotisations sociales et le taux du Smic horaire, 10,03 €, ayant évolués, un avenant à la convention a été créé afin d'y préciser le nouveau montant de remboursement des salaires versés aux vacataires.**

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

**Ceci exposé,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal :

- Accepte la reconduction du dispositif « p'tits boulots » entre la commune et la Communauté de Communes
- Accepte l'avenant à la convention de remboursement et autorise le maire à la signer
- Décide de fixer à 10,03 € brut de l'heure le montant de la vacation pour une mission 17 heures ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;  
Autorise le Maire à signer l'arrêté pour chaque vacataire

N° 2019-016

**OBJET : Résultat consultation PATA**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 12  
votants 12 + 3 pouvoirs  
pour 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue d'obtenir des offres concernant le point à temps automatique pour l'entretien des routes pour une quantité de 80 tonnes. Il présente les quatre devis reçus et propose de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise EUROVIA de BRUZ pour un montant de 51 120,00 € HT – 61 344,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise EUROVIA pour le montant indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à cette affaire

**N° 2019-017****OBJET : Vote des taux 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 12  
votants 12 + 3 pouvoirs  
pour 10 (8 + 2 pouvoirs)  
abstention 5 (4 + 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2019 - taxe d'habitation et taxes foncières - et compte tenu du produit fiscal attendu, décide de voter les taux d'imposition suivants:

	taux	bases	produit
<b>Taxe d'habitation</b>	17,28	890 100	153 809
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	18,75	806 600	151 238
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	42,87	120 300	51 573
			356 620

**N° 2019-018****OBJET : Modernisation de voirie : contrat de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 12  
votants 12 + 3 pouvoirs  
pour 15

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite entreprendre des travaux de modernisation de voirie sur plusieurs années. Ceux-ci entrant dans le cadre d'un marché à bons de commande, il souhaite faire appel à un maître d'oeuvre pour mener à bien cette mission.

Il présente à l'assemblée le devis de la société 2LM qui réalisera les pièces techniques nécessaires à l'établissement du marché, les pièces écrites du DCE, le rapport d'analyse des offres et sa présentation en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'entreprendre des travaux de modernisation de voirie
- accepte l'offre de la société 2LM dont les honoraires sont fixés à 4 500 € HT
- autorise le Maire à signer la mission de maîtrise d'oeuvre.

**N° 2019-019**

**OBJET : Budgets primitifs 2019 – Assainissement**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	12
votants	12 + 3 pouvoirs
pour	15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant l'assainissement et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 108 407,11 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 228 066,48 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2019 concernant l'assainissement et l'arrête à la somme de 108 407,11 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 228 066,48 € pour la section d'investissement.

**N° 2019-020**

**OBJET : Budgets primitifs 2019 – Commune**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	11
votants	11 + 4 pouvoirs
pour	15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant la commune et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 270 128 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 020 825,44 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2019 concernant la commune et l'arrête à la somme de 1 270 128 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 020 825,44 € pour la section d'investissement.

<b>BERTON Jean-Eric</b>	<b>LUCAS Catherine</b>	<b>HAUTBOIS Mickaël</b>
<b>MORICEAU Marie-Françoise</b>	<b>TACHÉ Gaël</b>	<b>TRIHAN Jean</b>
<b>HAMON Pascal</b>	<b>ROUL Pascal</b>	<b>GOULET Christophe</b>
<b>LEGER José-Luc</b>	<b>SEGAUD Florence</b>	<b>LEMOINE Christine</b>
<b>RUELLEUX Soizic</b>	<b>FREZOULS Hélène</b>	<b>TRIHAN Stéphanie</b>